



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mars 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

I. Introduction

1. Les perspectives économiques de l'Afrique s'améliorent lentement. Après avoir atteint 2,6 % en 2023, la croissance est estimée à 2,9 % en 2024 et devrait atteindre 3,9 % en 2025¹. Cette tendance positive n'empêche pas que de nombreux pays soient confrontés au surendettement, à une inflation élevée, à des écarts de revenus croissants et à une vulnérabilité accrue aux chocs mondiaux. Au 31 octobre 2024, 9 pays africains étaient en situation de surendettement et 11 présentaient un risque élevé de surendettement extérieur². L'inflation des prix à la consommation reste élevée mais devrait diminuer, passant d'une moyenne de 16,1 % en 2024 à 12,6 % en 2025³. La pandémie de coronavirus (COVID-19), ainsi que les conflits et les catastrophes liées au climat, ont réduit à néant bon nombre des progrès réalisés au cours des décennies précédentes. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime que 468 millions de personnes en Afrique - soit environ un tiers de la population - vivaient dans la pauvreté en 2024, et que le taux de pauvreté en Afrique était près de sept fois supérieur à la moyenne mondiale⁴.

2. Le présent rapport fait le point sur les progrès de l'intégration régionale en Afrique et contient des recommandations stratégiques visant à améliorer l'intégration continentale. Il passe en revue les principales évolutions en matière d'intégration commerciale et macroéconomique, d'infrastructures et d'énergie, d'intégration sociale, de gouvernance, de paix et de sécurité, ainsi que de migration et de libre circulation des personnes.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 mars 2025).

** E/ECA/COE/43/1.

¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA), Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices (à paraître).

² Le Congo, Djibouti, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe étaient en situation de surendettement ; le Burundi, le Cameroun, les Comores, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Mozambique, la République centrafricaine, la Sierra Leone, le Soudan du Sud et le Tchad présentaient un risque élevé de surendettement. Voir Fonds monétaire international, *List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries*, 31 octobre 2024.

³ Rapport économique sur l'Afrique 2025.

⁴ Ibid.



II. Intégration commerciale

3. Comptant plus de 50 pays aux tailles de population très différentes et une quarantaine de monnaies, l’Afrique a du mal à unifier ses marchés fragmentés. Face à ce problème, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une solution efficace, vu qu’elle favorise l’intégration régionale. En permettant des économies d’échelle, elle renforcera la position de l’Afrique dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. C’est pourquoi la mise en œuvre de l’Accord portant création de la ZLECAf est une priorité pour le continent. En octobre 2024, l’Accord avait été ratifié par 48 pays. La volonté politique des pays de mettre en œuvre l’Accord est manifeste, comme en témoignent les 46 listes provisoires de concessions tarifaires adoptées pour faciliter le commerce des marchandises⁵. En outre, 22 listes d’engagements spécifiques couvrant cinq secteurs prioritaires – services aux entreprises, communications, services financiers, tourisme et transports - sont actuellement en vigueur, tandis que les négociations se poursuivent sur 26 offres⁶.

4. Une étape cruciale dans la mise en œuvre effective de l’Accord a été le lancement, en février 2022, de l’Initiative de commerce guidé impliquant initialement huit pays participants. En 2024, l’Initiative avait été élargie pour englober 38 pays et une gamme plus large de produits, les produits agricoles continuant à dominer les échanges⁷. Un rapport de la CEA sur les premières expériences commerciales dans le cadre de l’Accord a montré que les possibilités commerciales en Afrique étaient certes mises à profit, mais que plusieurs obstacles continuaient à entraver la pleine réalisation du potentiel de l’Accord, notamment une compréhension limitée des procédures commerciales, des idées fausses sur les droits de douane et les taxes, des difficultés logistiques et le coût élevé de l’entrée sur le marché, de la mise en conformité, du stockage et de la distribution pour les petites et moyennes entreprises⁸. Il a également souligné la nécessité d’améliorer les transports et la logistique, de renforcer les cadres institutionnels nationaux et d’accroître la présence commerciale diplomatique pour faciliter l’implantation sur les marchés. Le rapport a en outre souligné combien il était important de numériser le processus de délivrance des certificats d’origine, de mieux faire connaître le régime tarifaire prévu par l’Accord et de favoriser à l’échelle continentale la mise en relation des entreprises et l’information sur les marchés. Les prochaines étapes consisteraient à aller au-delà de l’Initiative pour parvenir à une mise en œuvre complète de l’Accord par tous les États parties.

5. Bien que la mise en œuvre de l’Accord soit en cours, l’essor escompté du commerce intra-africain ne s’est pas encore concrétisé. Comme le montre la figure, le commerce intra-africain de marchandises a légèrement diminué entre 2022 et 2023 en termes de valeur en dollars, mais a augmenté en tant que part du commerce intra-africain total. Parmi les communautés économiques régionales, la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC), la Communauté d’Afrique de l’Est et l’Autorité intergouvernementale pour le développement ont affiché les niveaux les plus élevés de commerce intra-groupe.

Figure

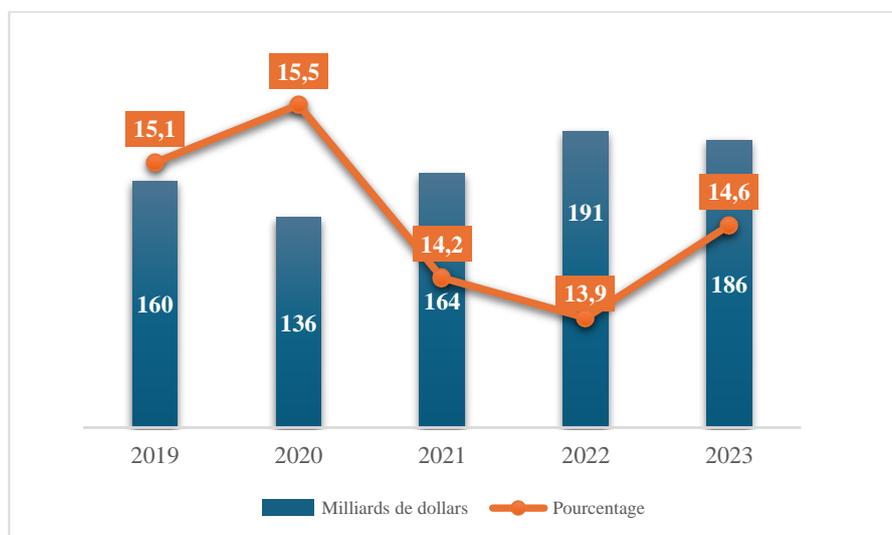
⁵ Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Quinzième réunion du Conseil des ministres responsables du commerce de la Zone de libre-échange continentale africaine : Rapport du Secrétaire général.

⁶ Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, *Rapport du Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le thème de l’Union africaine de l’année 2023* : « Accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine » : février 2023 à février 2024. Disponible à l’adresse : <https://archives.au.int/handle/123456789/10529?show=full> (en anglais).

⁷ Rapport économique sur l’Afrique 2025.

⁸ CEA, The guided trade initiative: Documenting and assessing the early experiences of trading under the AfCFTA, 23 mai 2024.

Commerce intra-africain de marchandises en pourcentage du total du commerce intra-africain (en milliards de dollars) 2019-2023



Source : Calculs de la CEA, basés sur : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Marchandises : Commerce total et pourcentage du monde, annuel*, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.TradeMerchTotal> (site consulté le 10 janvier 2025).

6. Le commerce intra-africain de services représentait 21,0 milliards de dollars en 2021, a atteint 25,6 milliards de dollars en 2022 et atteint un sommet de 26,8 milliards de dollars en 2023⁹. Les voyages internationaux à longue distance, les transports et les services connexes constituaient une part significative de ces exportations, ce qui souligne leur importance pour le secteur des services du continent.

7. L'Accord tripartite de libre-échange signé par le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est entré en vigueur le 25 juillet 2024, marquant une nouvelle étape importante dans l'intégration régionale en Afrique¹⁰. Par cet accord, les trois parties cherchent à améliorer l'accès au marché, à résoudre le problème créé par l'appartenance des pays à de multiples entités et à promouvoir les objectifs de coopération, d'harmonisation et d'élaboration coordonnée des politiques.

8. La CEA a continué d'aider ses membres et les communautés économiques régionales à élaborer des stratégies de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf. En octobre 2024, 37 pays avaient élaboré une stratégie nationale de mise en œuvre et huit étaient en train de le faire^{11,12}. En outre, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) avaient élaboré une stratégie relative à la ZLECAf, tandis que l'Union du Maghreb

⁹ Rapport économique sur l'Afrique 2025.

¹⁰ Willis Osemo, *COMESA-EAC-SADC Tripartite Free Trade Area comes into force*, Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, 25 juillet 2024.

¹¹ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

¹² Angola, Botswana, Cabo Verde, Éthiopie, Guinée équatoriale, Lesotho, Maroc et Seychelles.

arabe était en train de formuler une telle stratégie et la SADC d'élaborer un plan de coordination.

9. Sachant l'importance d'une mise en œuvre réussie de l'Accord, la CEA et ses partenaires continuent d'accorder la priorité aux questions connexes dans la recherche et la production de connaissances, notamment dans quatre publications à venir : le *Rapport économique sur l'Afrique 2025*, qui sera axé sur la promotion de la mise en œuvre de l'Accord par le biais d'actions stratégiques transformatrices ; la onzième édition de l'État de l'intégration régionale en Afrique, qui sera publiée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD), et dont le thème sera « *Delivering on the African Economic Community: Towards an African Continental Customs Union and an African Continental Common Market* » (Faire de la Communauté économique africaine une réalité : Vers une union douanière continentale africaine et un marché commun continental africain) ; un examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain, adopté en 2012 ; et un indice synthétique d'intégration régionale pour l'Afrique, établi conjointement par la Commission de l'Union africaine, la CEA et la BAD.

III. Intégration monétaire et financière

10. Les critères de convergence macroéconomique du Programme africain de coopération monétaire, que l'Assemblée des gouverneurs de l'Association des banques centrales africaines a adoptés lors de sa quarantième réunion ordinaire, tenue à Pretoria en août 2017, et qu'elle a modifiés lors de sa quarante-troisième réunion ordinaire, tenue en ligne en 2021, se composent de cinq indicateurs primaires et de trois indicateurs secondaires. Les indicateurs primaires sont un taux d'inflation ne dépassant pas 7 %, un ratio déficit budgétaire/produit intérieur brut (PIB) ne dépassant pas 5 %, un financement par la banque centrale du déficit budgétaire ne dépassant pas 5 % des recettes fiscales de l'année précédente, des réserves extérieures égales à au moins trois mois d'importations et un ratio dette publique/PIB inférieur à 65 %. Les indicateurs secondaires sont un ratio recettes fiscales totales/PIB d'au moins 20 %, une variabilité du taux de change nominal ne dépassant pas ± 10 % et un investissement en capital de l'État d'au moins 30 % des recettes fiscales.

11. En 2023, 10 pays ont rempli les cinq critères primaires, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux trois pays de 2022. Trente-neuf pays ont respecté les critères relatifs à la couverture des importations par les réserves extérieures et au financement par la banque centrale. Le critère de l'inflation n'a été rempli que par 28 pays, soit moins que tout autre critère. Seuls deux pays ont rempli les trois critères secondaires. Seuls 12 pays ont rempli le critère des recettes fiscales et aucun n'a rempli les huit critères de convergence. Quatre pays d'Afrique du Nord, trois d'Afrique centrale et un seul pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest ont rempli sept critères¹³.

12. Les sous-régions de l'Association des banques centrales africaines ont eu du mal à respecter les critères de convergence en raison des lourdes incertitudes pesant sur l'économie mondiale, qui ont entraîné un lourd fardeau de la dette et des paiements d'intérêts considérables pour de nombreux pays africains. Ces dernières années, les pays africains ont connu une forte inflation

¹³ Association des banques centrales africaines, *Summary progress report on the implementation of the 2023 African monetary cooperation program (AMCP)*, quarante-sixième réunion annuelle de l'Association des banques centrales africaines, Port Louis, 30 août-4 septembre 2024.

et une faible croissance économique, ce qui a encore compliqué les efforts de collecte des recettes fiscales sur le continent¹⁴.

13. En Afrique du Nord, la CEA a organisé des ateliers de renforcement des capacités en Égypte et en Mauritanie afin d'accroître les recettes fiscales grâce à une amélioration de la politique et de l'administration fiscales.

14. Un système panafricain de paiement et de règlement a été mis au point pour améliorer le commerce intra-africain et stimuler les échanges dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECAf. En allégeant la pression sur les comptes courants et en réduisant la demande de liquidités en devises, ce système devrait apporter des avantages significatifs. En janvier 2025, il englobe 15 banques centrales, 12 commutateurs de paiement et plus de 50 banques commerciales.

15. L'argent mobile est devenu un moteur de l'inclusion financière en Afrique. La CEA a collaboré avec la fondation AfricaNenda et la Banque mondiale à la rédaction d'un rapport qui a montré que 31 systèmes de paiement instantané régionaux et nationaux avaient été utilisés pour traiter près de 49 milliards de transactions d'une valeur de plus de 1 000 milliards de dollars en 2023¹⁵. Au cours des cinq dernières années, le volume des transactions a augmenté de 47 % par an, tandis que leur valeur totale a progressé de 39 %. Toutefois, en 2024, 27 pays ne disposaient toujours pas d'un système de paiement instantané, avec comme conséquence que près de la moitié des Africains n'avaient aucun accès à un système national. La mise en place d'un tel système est cruciale, car pouvant servir de base à l'infrastructure publique numérique qui est à même de favoriser l'inclusion dans l'économie numérique.

IV. Évolution des secteurs des infrastructures et de l'énergie

16. L'Afrique souffre d'un déficit substantiel en matière d'investissements dans les infrastructures, alors que celles-ci sont essentielles au développement, puisqu'elles favorisent la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'intégration régionale. En effet, la région n'investit que 4 % de son PIB dans les infrastructures¹⁶. Pour mettre en œuvre les projets infrastructurels inscrits au Programme de développement des infrastructures en Afrique, on estime que 360 milliards de dollars seront nécessaires d'ici à 2040. Dans le cadre de la phase 2 du plan d'action prioritaire du Programme, couvrant la période de 2021 à 2030, il faudrait, plus urgemment, 160,7 milliards de dollars pour financer 69 projets importants : 24 dans le domaine des transports, 18 dans celui de l'énergie, 16 dans celui des ressources en eau transfrontalières et 11 dans celui des technologies de l'information et de la communication¹⁷. La CEA estime que les pays africains devront dépenser 120,8 milliards de dollars en matériel de transport d'ici à 2030 pour répondre à la croissance de la demande de services de transport créée par le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine¹⁸.

¹⁴ Union africaine, Forum africain sur l'administration fiscale et Centre de développement de l'OCDE, *Revenue Statistics in Africa 2024: Facilitation and Trust as Drivers of Voluntary Tax Compliance in Selected African Tax Administrations* (Paris, Éditions OCDE, 2024).

¹⁵ Sabine Mensah et Jacqueline Jumah, *The state of inclusive instant payment systems in Africa: SIIPS 2024*, (Fondation AfricaNenda, Commission économique pour l'Afrique et Banque mondiale, 2024).

¹⁶ Banque africaine de développement, *Infrastructures*. Disponible à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/secteurs/infrastructures> (site consulté le 27 décembre 2024).

¹⁷ Agence de développement de l'Union africaine, *Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) : Premier rapport décennal de mise en œuvre* (Midrand, 2023).

¹⁸ Rapport économique sur l'Afrique 2025.

A. Infrastructures routières

17. Bien que 80 % des marchandises et 90 % des passagers voyagent par la route, la densité routière en Afrique subsaharienne reste nettement inférieure à celle d'autres régions du monde¹⁹. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) affichent une densité routière moyenne de 29,5 km pour 100 km² ; la moyenne dans les pays d'Afrique subsaharienne n'est que de 2,3 km pour 100 km²²⁰. Selon l'Indice de développement des voyages et du tourisme 2024, Maurice avait la densité routière la plus élevée d'Afrique et occupait la 25^{ème} place au niveau mondial, avec 139,96 km pour 100 km², tandis que le Tchad se classait au dernier rang en Afrique et à la 116^{ème} place au niveau mondial, avec 61,59 km pour 100 km²²¹. Utilisant une nouvelle méthode d'évaluation de la qualité des routes grâce à la mesure de la vitesse moyenne de déplacement entre les principales villes sur la base de données provenant d'un service de planification d'itinéraires en ligne, le Fonds monétaire international a déterminé que, parmi les 49 pays africains analysés, l'Afrique du Sud avait la vitesse moyenne la plus élevée, soit 100 km/h, tandis que le Rwanda avait la vitesse moyenne la plus basse, soit 47 km/h²².

18. Le corridor routier Abidjan-Lagos, d'une longueur de 1 028 km, reliera les principaux ports et villes d'Afrique de l'Ouest, notamment Lagos (Nigéria), Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra, Cotonou (Bénin) et Lomé. Il permettra également au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad - tous des pays sans littoral - d'accéder à des ports maritimes en les reliant à des corridors nord-sud. Les composantes du projet relatives à la facilitation des transports ont été finalisées en juillet 2024 et la mise en œuvre physique devrait commencer en 2025²³. Dans les pays de l'Union du Maghreb arabe, il est essentiel de prolonger l'autoroute A3, qui relie Tunis à Bou Salem en Tunisie, jusqu'à la frontière avec l'Algérie. Suite à une étude de faisabilité financière, il a été décidé d'utiliser le système de passation de marchés publics pour le contrat de construction, avec des contributions financières apportées par des donateurs internationaux, et de ne plus recourir à un partenariat public-privé²⁴.

19. Au sein de la CEEAC, les études de faisabilité pour la construction d'un pont sur l'Oubangi et l'aménagement des chaînons manquants du corridor routier Bangui-Kampala via Kisangani (République démocratique du Congo) et du corridor routier Kisangani-Bujumbura (Burundi) ont débuté en 2023²⁵. Un autre projet important de la CEEAC, en phase de bouclage financier, est la construction d'un pont sur le fleuve Ntem près de Campo, au Cameroun, sur la route transnationale entre Kribi, au Cameroun, et Bata, en Guinée équatoriale²⁶.

20. Lors de ses deuxième et troisième réunions, organisées par la CEA en partenariat avec le Gouvernement kényan et tenues en août 2024, le Comité

¹⁹ Banque africaine de développement, Cross-border road corridors : expanding market access in Africa and nurturing continental integration, 9 novembre 2024.

²⁰ Société financière africaine, State of Africa's Infrastructure Report 2024: the Infrastructure Imperative: Igniting Africa's Industrial Renaissance.

²¹ Forum économique mondial, Travel & Tourism Development Index 2024: Insight Report (Cologny, 2024).

²² Mariano Moszoro et Mauricio Soto, *Road quality and mean speed score*, IMF Working Papers, Vol. 2022, No. 095 (Fonds monétaire international, 2024).

²³ Single African Market, Lagos Corridor Highway Development Project materialized, 3 juillet 2024.

²⁴ Gnetnews, Tunisie : Le Gouvernement renonce au recours au PPP pour la réalisation de l'autoroute Boussalem - frontières algériennes, GlobalNet, 12 mars 2024.

²⁵ Banque africaine de développement, Multinational : études de faisabilité pour la construction d'un pont sur le fleuve Oubangui, l'aménagement des chaînons manquants dans les corridors routiers Bangui-Kisangani-Kampala et Kisangani-Bujumbura, et la facilitation du transport, du commerce et du transit le long des deux corridors. Disponible à l'adresse <https://mapafrica.afdb.org/en/projects/46002-P-Z1-DZ0-019> (en anglais) (site consulté le 30 décembre 2024).

²⁶ Union africaine, Projet de construction du pont sur le fleuve Ntem situé sur la route transnationale Kribi-Campo-Bata reliant la République du Cameroun et la République de Guinée équatoriale, Programme de développement des infrastructures en Afrique.

technique mixte du projet LAPSSET (Port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie) est parvenu à un consensus sur le renforcement du mandat et de la gouvernance de l'Autorité de développement du corridor LAPSSET.

B. Transport ferroviaire

21. Le transport ferroviaire en Afrique est sous-développé, le réseau ne comptant que 87 000 km de voies ferrées sur un continent de plus de 29 millions de km²²⁷. Bien que l'Afrique représente 22 % de la superficie du globe et abrite 17 % de sa population, elle ne détient que 7 à 8 % du marché ferroviaire mondial²⁸. Alors que le réseau ferroviaire africain est l'une des 15 initiatives phares de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et bien qu'il soit prévu d'ajouter 30 200 km de nouvelles lignes ferroviaires dans le cadre de la phase 1 du plan d'action prioritaire, seuls 4 000 km ont été achevés²⁹. L'intérêt limité du secteur privé constitue un obstacle majeur à l'avancement de ces projets.

22. Sur les 69 projets de la phase 2 du plan d'action prioritaire, seuls six concernent l'infrastructure ferroviaire, principalement en Afrique de l'Est. Le chemin de fer LAPSSET, qui s'étend sur environ 2 500 km, est à différents stades de développement : le tronçon kényan fait l'objet d'études de faisabilité, le tronçon éthiopien est dans la phase de préfaisabilité et le tronçon sud-soudanais est au stade de l'instauration d'un environnement favorable³⁰. En outre, pour le chemin de fer à écartement standard reliant le Kenya au Rwanda via l'Ouganda, ce dernier pays a désigné, en août 2024, un prestataire pour l'aménagement du tronçon Malaba-Kampala. Sous réserve de l'approbation du contrat par le Procureur général de l'Ouganda, la construction devait commencer à la fin de l'année 2024³¹. Sur le corridor central, cinq tronçons du chemin de fer à écartement standard reliant le Burundi, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda sont en cours de construction. À la mi-2024, le projet employait directement 40 246 personnes et avait bénéficié indirectement à 150 880 autres personnes. Les contrats attribués s'élèvent au total à 1,45 milliard de dollars³². La République-Unie de Tanzanie a inauguré deux tronçons du chemin de fer à écartement standard en 2024. Une fois que la connexion avec le Burundi sera opérationnelle, les deux pays devraient transporter trois millions de tonnes de minerais par an vers le port de Dar es-Salaam³³.

C. Transport aérien

23. Le Marché unique du transport aérien africain, projet phare de l'Agenda 2063, est une initiative lancée pour unifier le marché aérien continental. En améliorant la connectivité, le Marché unique renforcera l'intégration sociale, économique et politique, stimulera le commerce et le tourisme intra-africains et accélérera la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. En février

²⁷ Société financière africaine, Rapport sur l'état des infrastructures en Afrique 2024.

²⁸ Union internationale des chemins de fer, Déclaration de Dakar sur le financement des projets ferroviaires en Afrique.

²⁹ Agence de développement de l'Union africaine. Programme de développement des infrastructures en Afrique.

³⁰ LAPSSET Corridor Development Authority, *Railway*. Disponible à l'adresse : <https://lapsset.go.ke/railway/> (en anglais) (site consulté le 27 décembre 2024).

³¹ *The East African*, Uganda selects Turkish firm for Malaba-Kampala SGR, 1^{er} août 2024.

³² *Business Africa Magazine*, Tanzania's 1.45 billion standard gauge railway revolutionizes regional connectivity, 4 juillet 2024.

³³ Nuzulack Dausen, Tanzania launches \$3.1 billion railway in drive to boost infrastructure, Reuters.

2025, 38 pays avaient pris l'engagement solennel de contribuer à la mise en œuvre concrète et inconditionnelle de la Décision de Yamoussoukro³⁴.

24. Le secteur de l'aviation présente un potentiel de croissance considérable en Afrique. La région ne représente actuellement que 2,1 % de l'activité mondiale en matière de transport aérien³⁵. Selon l'Association du transport aérien international, l'ouverture des marchés et l'amélioration de la connectivité dans 12 pays africains clés pourraient créer 155 000 emplois et ajouter 1,3 milliard de dollars à leur PIB annuel³⁶.

25. En 2023, il a été estimé que l'ouverture du ciel dans toute l'Afrique ferait passer le nombre de passagers de 31,2 millions à 47,1 millions et réduirait les tarifs moyens de 26 %, soit une économie annuelle d'environ 1,46 milliard de dollars. Cette libéralisation devrait créer plus de 96 440 emplois directs et indirects dans le secteur de l'aviation et attirer 4 millions de touristes supplémentaires, générant 1,65 milliard de dollars de dépenses touristiques et créant 267 530 emplois dans le secteur. Dans l'ensemble, le renforcement de l'activité aérienne pourrait créer 588 750 emplois et ajouter 4 milliards de dollars au PIB. L'impact économique varierait d'un pays à l'autre, en fonction du niveau de libéralisation des services aériens et de la taille du marché, les taux de croissance du PIB allant de 0,06 % à 2,21 % par rapport aux niveaux de 2019³⁷.

D. Technologies de l'information et de la communication

26. Selon les données de 2023, l'Afrique était la région où le taux d'utilisation d'Internet était le plus faible, avec seulement 37,1 % de sa population ayant utilisé Internet au cours des trois mois précédant l'enquête, soit mieux que les 33,9 % de 2022³⁸. Cette situation contraste avec celle de la région Asie-Pacifique, où le chiffre est de 65,9 %, juste en dessous de la moyenne mondiale de 67,4 %³⁹. Dans les zones rurales d'Afrique, ce chiffre n'est que de 22,7 %, contre 56,6 % dans les zones urbaines⁴⁰. D'importantes disparités en matière d'accès à Internet persistent entre les pays africains. Les données pour 2022 montrent que si 89,9 % des personnes au Maroc et 88,4 % en Libye ont déclaré avoir utilisé Internet au cours des trois mois précédents, les taux étaient beaucoup plus faibles au Soudan du Sud (12,1 %) et au Burundi (11,3 %)⁴¹.

27. L'économie d'Internet devrait représenter 5,2 % du PIB de l'Afrique en 2025 et contribuer à hauteur d'environ 180 milliards de dollars à sa production économique ; en 2050, cette contribution devrait atteindre 712 milliards de dollars⁴². L'exécution de 11 projets relatifs aux technologies de l'information

³⁴ Commission africaine de l'aviation civile, *États SAATM*. Disponible à l'adresse : www.afcac.org/saatm_states/ <https://www.afcac.org/etats-saatm/?lang=fr> (site consulté le 27 décembre 2024).

³⁵ Association du transport aérien international, IATA's 'Focus Africa' to strengthen aviation's contribution to African development, 3 avril 2023.

³⁶ Association du transport aérien international, *The Single African Air Transport Market (SAATM)*. Disponible à l'adresse : www.iata.org/en/about/worldwide/ame/saatm/ (en anglais) (site consulté le 30 décembre 2024).

³⁷ Association du transport aérien international, *Continental Study on the Benefits of the Single African Air Transport Market (SAATM) and Communication Strategy for SAATM Advocacy (2023)*. Disponible à l'adresse : https://www.afcac.org/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2023/09/Continental_Study.pdf (en anglais).

³⁸ Union internationale des télécommunications, *Connectivité, utilisation*, DataHub. Disponible à l'adresse <https://datahub.itu.int/data/?e=1&i=11624> (site consulté le 30 décembre 2024).

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

⁴² Société financière internationale, *e-Conomy Africa 2020: Africa's \$180 billion Internet economy future*.

et de la communication dans le cadre de la phase 2 du plan d'action prioritaire devrait permettre d'accroître considérablement l'accès à Internet, d'en améliorer la qualité et d'en réduire le coût dans toute l'Afrique. Sept projets sont axés sur la connectivité entre pays au moyen de câbles à fibres optiques, dont deux visent à construire des centres de données régionaux pour les pays de la SADC et de la CEEAC, un à poser un câble à fibres optiques de grande capacité entre Eldoret (Kenya) et Juba, et un à créer un point d'échange Internet régional en Côte d'Ivoire pour desservir l'Afrique de l'Ouest⁴³. La panne du câble sous-marin en mars 2024, qui a touché 13 pays d'Afrique de l'Ouest, a mis en évidence le besoin urgent d'améliorer la résilience d'Internet et souligné l'importance d'infrastructures supplémentaires, notamment de câbles terrestres à fibres optiques, pour maintenir la connectivité en cas de perturbations internationales⁴⁴.

28. Lors du Forum des entreprises africaines de 2024, la CEA et Google ont signé un protocole d'accord pour favoriser et accélérer la transformation numérique en Afrique⁴⁵. Cet accord est axé sur le renforcement des compétences numériques chez les jeunes, la promotion des écosystèmes de start-up, l'amélioration de l'inclusion financière, le renforcement de la cybersécurité et la promotion de la recherche sur les politiques concernant l'intelligence artificielle afin de guider les décideurs.

E. Énergie

29. En 2021, environ 600 millions de personnes en Afrique, soit 43 % de la population, n'avaient pas accès à l'électricité, ce qui fait de la fourniture d'une énergie abordable une priorité⁴⁶. Pour que l'Afrique subsaharienne parvienne à un accès universel à une électricité abordable d'ici à 2030, il faut que 90 millions de personnes soient connectées chaque année. Le Ghana, le Kenya et le Rwanda progressent de manière significative vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, à savoir assurer un accès total à l'électricité d'ici à 2030⁴⁷. En 2022, les taux d'accès à l'électricité étaient de 85,1 % au Ghana, 76 % au Kenya et 50,6 % au Rwanda⁴⁸. À l'inverse, le Burundi (10,3 %) et le Soudan du Sud (8,4 %) affichaient les taux les plus faibles en 2022⁴⁹. En outre, 970 millions de personnes en Afrique ne disposaient pas d'installations de cuisson propres en 2021⁵⁰. Le gaz de pétrole liquéfié est le combustible de cuisson préféré dans les zones urbaines, mais les récentes augmentations de prix l'ont rendu inabordable pour 30 millions de personnes à travers le continent, obligeant de nombreuses personnes à revenir à la biomasse traditionnelle⁵¹.

30. La demande d'énergie en Afrique augmente à un rythme deux fois plus rapide que le taux de croissance mondial. Le continent a donc l'occasion d'être un pionnier dans la promotion du développement économique grâce aux

⁴³ <https://pp2.au-pida.org/approved-projects/>

⁴⁴ Internet Society, 2024 West Africa Submarine Cable Outage Report, avril 2024.

⁴⁵ CEA, « La CEA et Google signent un accord pour favoriser et accélérer la transformation numérique en Afrique », 19 février 2024.

⁴⁶ Agence internationale de l'énergie, *Key findings*, 2022. Disponible à l'adresse : www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022/key-findings (en anglais).

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Banque mondiale, *Accès à l'électricité (% de la population)*, Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS> (site consulté le 27 décembre 2024).

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Agence internationale de l'énergie, *Key findings*, 2022.

⁵¹ Ibid.

sources d'énergie renouvelables⁵². L'énergie hydraulique fournit 40 % de l'électricité en Afrique subsaharienne, mais 90 % de son potentiel reste inexploité. En 2023, 2 GW supplémentaires de capacité hydroélectrique ont été installés, portant le total à 42 GW⁵³. Toutefois, pour répondre aux besoins énergétiques croissants de l'Afrique, il est essentiel de mettre en œuvre les projets énergétiques relevant de la phase 2 du plan d'action prioritaire. Les 18 projets comprennent neuf projets de production d'énergie hydroélectrique (dont six dans la région de la CEEAC), sept projets de lignes de transmission, une centrale photovoltaïque au Mali et l'oléoduc LAPSSET reliant Lamu (Kenya) au Soudan du Sud.

31. La CEA et ses partenaires ont organisé une session de formation de haut niveau en matière de politique et de réglementation sur la structuration du marché de l'électricité, qui s'est tenue du 5 au 7 juin 2024 à Nairobi. Cette formation a représenté une étape importante dans les efforts visant à faire avancer le programme de réforme de l'électricité en Afrique et à accroître la participation du secteur privé à la mise en place d'une infrastructure énergétique propre⁵⁴.

F. Financement des infrastructures

32. L'Agence de développement de l'Union africaine a estimé que 160,7 milliards de dollars seraient nécessaires pour mettre en œuvre la phase 2 du plan d'action prioritaire d'ici à 2030, les investissements étant répartis comme suit : 27 % pour les projets à l'échelle du continent, 25 % pour l'Afrique de l'Ouest, 24 % pour l'Afrique de l'Est, 10 % pour l'Afrique du Nord, 9 % pour l'Afrique australe et 5 % pour l'Afrique centrale⁵⁵. Pour sa part, la Banque africaine de développement a estimé que l'Afrique accusait un déficit annuel de financement des infrastructures compris entre 68 et 108 milliards de dollars⁵⁶. Traditionnellement, les gouvernements africains et les partenaires internationaux, tels que la Chine, ont été les principaux investisseurs dans les infrastructures. Les contraintes financières ont toutefois mis en évidence la nécessité de partenariats public-privé pour attirer les capitaux, les technologies et l'expertise du secteur privé en vue d'une prestation de services plus efficace et plus rentable.

33. Le secteur privé joue un rôle crucial dans le développement des infrastructures en Afrique, en particulier dans le domaine de la production d'électricité, où sont réalisés environ 40 % des investissements liés aux partenariats public-privé dans les pays en développement⁵⁷. Le succès que l'Afrique a connu avec les producteurs d'électricité indépendants, qui représentent 70 % des investissements en partenariat public-privé dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, contraste avec le peu d'investissements privés dans les transports, l'eau et l'assainissement. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont, pour l'essentiel, passées dans le secteur commercial privé. Les obstacles à l'accroissement de la participation du secteur privé sont notamment le manque de projets susceptibles d'attirer un financement, l'insuffisance des fonds

⁵² Association internationale de l'hydroélectricité, *Region profile: Africa*. Disponible à l'adresse www.hydropower.org/region-profiles/africa (en anglais) (site consulté le 27 décembre 2024).

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Commission économique pour l'Afrique, *ECA and partners conclude training on electricity market design in Nairobi*, 7 juin 2024.

⁵⁵ Agence de développement de l'Union africaine. *Programme de développement des infrastructures en Afrique*.

⁵⁶ CEA, *Public-private partnerships needed to bridge infrastructure development gap in Africa*, 16 novembre 2023.

⁵⁷ CEA, *Étude exploratoire sur les partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures en Afrique, axée sur le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie* (2023).

destinés à la préparation des projets, la pénurie de compétences techniques et la faiblesse des cadres réglementaires. Pour remédier à ces problèmes, la CEA élabore des plans d'action visant à améliorer la préparation et la mise en œuvre des partenariats public-privé dans ces pays. Le développement d'un marché dynamique de partenariats public-privé est essentiel pour attirer les capitaux du secteur privé dans le développement des infrastructures en Afrique.

34. Le poids écrasant de la dette en Afrique détourne des ressources cruciales de secteurs aussi essentiels que les infrastructures, l'éducation et les soins de santé. Aussi est-il essentiel d'améliorer la viabilité de la dette pour garantir la stabilité financière et créer une marge de manœuvre budgétaire pour des investissements essentiels. Une intégration financière plus poussée en Afrique est essentielle pour rompre le cycle du surendettement et des crises de liquidité. Les marchés obligataires régionaux constituent un outil puissant pour mobiliser l'épargne, mutualiser les risques et financer des projets d'infrastructure essentiels⁵⁸.

V. Intégration sociale

35. L'Union africaine a désigné l'éducation comme thème central pour 2024, soulignant la nécessité urgente de placer l'Afrique sur la voie de la réalisation des cibles énoncées dans l'objectif de développement durable n° 4. L'Afrique subsaharienne compte une proportion plus importante d'enfants non scolarisés que toute autre région ou sous-région du monde, avec environ un enfant sur cinq en âge de fréquenter l'école primaire qui n'est pas scolarisé⁵⁹. S'y ajoute le fait qu'en 2023, on comptait 30,1 % d'analphabètes parmi la population africaine⁶⁰. Malgré une augmentation modeste, en termes réels, du financement de l'éducation de 2 % en 2021, principalement due aux contributions des gouvernements (69 % des dépenses totales pour l'éducation), le PIB moyen alloué à l'éducation par les pays africains en 2021 est resté à 3,7 %⁶¹. Ce chiffre est inférieur aux valeurs de référence recommandées au niveau international, à savoir 4 % du PIB et 15 % de l'ensemble des dépenses publiques. La SADC et l'Union du Maghreb arabe sont les seules communautés économiques régionales à avoir atteint le seuil de 4 % du PIB⁶².

36. Les évolutions démographiques, urbaines et épidémiologiques feront peser des pressions sur les systèmes de santé en Afrique. En outre, la région dépend fortement des importations de produits pharmaceutiques, qui s'élevaient à 15,9 milliards de dollars en 2022, alors que les exportations ne représentaient que 1,4 milliard de dollars⁶³. En plus d'être limitée, la capacité de production pharmaceutique existante est orientée vers des activités à faible valeur ajoutée, telles que le reconditionnement et les opérations de remplissage et de finition. Cette situation offre aux investisseurs privés l'occasion de renforcer les capacités de production pharmaceutique.

⁵⁸ CEA, Rapport économique sur l'Afrique 2023 : Renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs mondiaux (Addis-Abeba, 2023).

⁵⁹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Commission de l'Union africaine, *L'éducation en Afrique : Placer l'équité au cœur des politiques* (Paris, Dakar et Addis-Abeba, 2023).

⁶⁰ Banque mondiale, *Taux d'alphabétisation des jeunes (% des jeunes âgés de 15 à 24 ans)*, base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.ZS> (site consulté le 14 janvier 2025).

⁶¹ Banque mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Education Finance Watch 2023: Special Edition for the African Union Year of Education 2024* (Washington et Paris, 2023).

⁶² Ibid.

⁶³ Calculs de la CEA basés sur : Banque mondiale, *Trade statistics by product (HS 6-digit)*, World Integrated Trade Solution. Disponible à l'adresse : <https://wits.worldbank.org/trade/country-byhs6product.aspx> (en anglais) (site consulté le 7 août 2024).

37. En mai 2024, les ministres africains de la santé, des finances et du commerce, ainsi que des experts et des partenaires de développement, ont approuvé une stratégie visant à réaliser la transition de l'initiative pharmaceutique ancrée dans la ZLECAf, que dirige la CEA, vers la phase de démarrage d'un mécanisme d'achat groupé piloté par les centres africains de contrôle et de prévention des maladies⁶⁴. L'objectif est de poursuivre au même rythme l'amélioration de l'accès aux soins de santé, le développement de l'industrialisation et la réalisation de la sécurité économique et sanitaire sur le continent.

VI. Migrations et libre circulation des personnes

38. Le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement n'a été ratifié que par quatre pays : le Mali, le Niger, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe⁶⁵. Ce nombre est bien inférieur aux 15 ratifications requises pour que le Protocole prenne effet. La promotion de la libre circulation des personnes est essentielle pour que les pays africains tirent pleinement profit de la ZLECAf.

39. Au niveau sous-régional, la CEDEAO et la CAE ont fait le plus de progrès dans la facilitation de la libre circulation de leurs citoyens, bien que le retrait annoncé du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO fasse naître des incertitudes quant à l'avenir de la libre circulation au sein de l'Union. Au niveau national, le Bénin, la Gambie, le Rwanda et les Seychelles ont instauré l'exemption de visa pour tous les Africains⁶⁶. En décembre 2024, le Ghana a déclaré qu'il accorderait une exemption de visa à tous les citoyens africains à partir de 2025.

40. Dans le cadre du projet commun intitulé « Migrations internationales en Afrique : donner une image positive et supprimer les obstacles à la mobilité », la Commission de l'Union africaine et la CEA ont mené des études sur l'amélioration de la libre circulation des personnes et des voies d'accès à la mobilité de la main-d'œuvre et à la transférabilité des compétences au Ghana, au Kenya et en Zambie. Bien que les trois pays aient signé le protocole, ils ne l'ont pas encore ratifié, car ils s'inquiètent des difficultés administratives et des implications de la libre circulation. Dans les études, il a été noté que la décision prise par le Kenya en janvier 2024 de supprimer l'obligation de visa pour toutes les nationalités avait amené les ressortissants de certains pays à retarder leur voyage, puisqu'ils bénéficiaient auparavant d'une entrée sans visa mais devaient désormais obtenir une autorisation de voyage électronique coûtant 34 dollars. La Zambie avait également assoupli les restrictions en matière de visas pour les Africains, en offrant une entrée sans visa aux citoyens de 14 pays pour des séjours allant jusqu'à 90 jours pour le tourisme ou 30 jours pour les affaires par période de 12 mois et en accordant des visas à l'arrivée pour des durées similaires aux citoyens de 12 autres pays. Le Ghana avait fait part de son intention de mettre en œuvre une politique de visa à l'arrivée pour les citoyens de tous les pays africains. La promotion de la libre circulation des personnes est essentielle pour que les pays africains tirent pleinement profit de la ZLECAf.

41. La CEA, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation internationale pour les migrations ont conjointement organisé, en octobre 2024 à Addis-Abeba, le deuxième examen régional du Pacte mondial pour des

⁶⁴ Commission économique pour l'Afrique, Roadmap to operationalize Pharma Initiative into start-up phase of the African Pooled Procurement Mechanism adopted, 16 mai 2024.

⁶⁵ CEA, La libre circulation des personnes, un catalyseur pour le commerce, 29 mars 2023.

⁶⁶ Union africaine et Banque africaine de développement, *Visa Openness Index*, disponible à l'adresse www.visaopenness.org (en anglais) (site consulté le 30 décembre 2024).

migrations sûres, ordonnées et régulières, afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial depuis son adoption en 2018. Les recommandations issues de cette réunion seront soumises lors du prochain examen mondial, qui devrait avoir lieu lors du Forum d'examen des migrations internationales en 2026.

VII. Gouvernance, paix et sécurité et lien avec l'intégration régionale

42. La bonne gouvernance, la paix et la sécurité sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement et des aspirations du continent, notamment la promotion d'une intégration régionale plus poussée.

43. En Afrique du Nord, le conflit au Soudan a fait plus de 12,3 millions de déplacés entre avril 2023 et janvier 2025⁶⁷. L'Égypte, le Soudan du Sud et le Tchad sont les destinations de la plupart des personnes qui ont cherché refuge dans un autre pays. L'IGAD a tenté une médiation entre les parties impliquées dans le conflit, mais avec des résultats limités⁶⁸.

44. En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé en janvier qu'ils souhaitaient se retirer de la CEDEAO en réponse aux sanctions imposées par l'organisation. Le Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dispose que le retrait d'un État membre devient effectif un an après la notification du retrait. Bien que la plupart des sanctions aient été levées en février 2024, les trois pays ont formé l'Alliance des États du Sahel en juillet 2024. Étant des pays sans littoral, ils dépendent des routes commerciales qui passent par les pays côtiers de la CEDEAO. Leur départ de celle-ci pourrait donc entraîner des difficultés économiques, telles que la réintroduction des droits de douane et l'augmentation des coûts de transaction, ce qui rendrait les importations plus coûteuses et les exportations moins compétitives. Bien qu'ils n'aient pas exprimé le souhait de quitter l'Union économique et monétaire ouest-africaine, leur sortie de la CEDEAO pourrait rendre la coopération économique plus difficile⁶⁹. Cette sortie pourrait également entraver la gestion du franc CFA ouest-africain et faire échouer les projets d'introduction de l'éco dans tous les pays de la CEDEAO.

45. En Afrique centrale, l'ONU a achevé, en juin 2024, la première étape du retrait en trois phases de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Cette mesure fait suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 2717 (2023), dans laquelle il a décidé d'entamer un retrait progressif, responsable et viable de la mission et de transférer progressivement les responsabilités au gouvernement du pays. En décembre 2023, la SADC a déployé la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo pour aider le Gouvernement à rétablir la paix et la sécurité dans l'est du pays. En juillet 2024, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2746 (2024), dans laquelle il a autorisé la MONUSCO à soutenir cette mission. Si le conflit se poursuit, il risque de s'étendre aux pays des Grands Lacs, ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices et compromettre davantage les progrès de l'intégration régionale⁷⁰.

⁶⁷ Portail opérationnel, *Situation au Soudan*. Disponible à l'adresse : <https://data.unhcr.org/fr/situations/sah-elcrisis> (site consulté en juin 2024).

⁶⁸ Al-Jazeera, Sudan suspends membership in IGAD regional bloc, 20 janvier 2024.

⁶⁹ Think Tank, Sahelexit' in West Africa: implications for ECOWAS and the EU, 26 avril 2024.

⁷⁰ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Military group's expansion in Democratic Republic of Congo 'carries very real risk of provoking wider regional conflict', Mission Head tells Security Council, Reliefweb, 8 juillet 2024.

46. En Afrique de l'Est, on espère que les efforts de médiation régionaux et mondiaux contribueront à résoudre pacifiquement les différends persistants entre certains pays concernant l'utilisation de l'eau du Nil et l'accès à la mer dans le golfe d'Aden⁷¹.

47. La SADC a annoncé en juillet 2024 le retrait des forces de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique de la province de Cabo Delgado, dans le nord du pays, marquant ainsi la fin de sa mission de maintien de la paix dans ce pays⁷². Cette mission a joué un rôle important dans la lutte contre le terrorisme dans la province.

48. En 2023, l'épicentre mondial du terrorisme s'est déplacé du Moyen-Orient vers la région du Sahel. Rien qu'au Burkina Faso, 258 attaques terroristes ont coûté la vie à près de 2 000 personnes, soit près d'un quart de tous les décès liés au terrorisme cette année-là. Cinq des 10 pays les plus touchés par le terrorisme en 2023 se trouvent en Afrique. Ces cinq pays - Burkina Faso, Mali, Somalie, Nigéria et Niger - ont connu un certain niveau de conflit, ce qui a accru leur vulnérabilité au terrorisme⁷³. La zone dite « des trois frontières », formée par le Burkina Faso, le Mali et le Niger, reste la zone la plus touchée, 60 % des attaques s'y produisant.

49. De nombreuses élections ont eu lieu en 2024, notamment au Sénégal en mars, en Afrique du Sud en juin, au Rwanda en juillet, en Algérie en septembre, au Botswana, au Mozambique et en Tunisie en octobre, en Namibie en novembre et au Ghana en décembre. Des élections devaient avoir lieu au Soudan du Sud en décembre, mais elles ont été reportées de deux ans.

VIII. Conclusion et recommandations

50. La signature et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf constituent certes une avancée significative, mais les progrès de l'intégration régionale en Afrique ont été lents, le commerce intra-africain formel ne représentant que 14,6 % du total des échanges africains. Le développement des infrastructures est essentiel pour maximiser les avantages du commerce induit par la ZLECAf, même si les problèmes de financement restent un obstacle. De même, il existe des obstacles considérables dans les domaines de l'éducation et de la santé, deux secteurs essentiels à la constitution du capital humain. En outre, les conflits en cours, l'extrémisme violent et les restrictions à la libre circulation des personnes continuent d'entraver la réalisation d'un continent pleinement intégré.

51. La CEA continuera à soutenir ses membres et les communautés économiques régionales dans leurs efforts visant à mettre en œuvre efficacement les stratégies nationales et régionales relatives à la ZLECAf.

52. La CEA et les partenaires de développement continueront à soutenir la promotion des partenariats public-privé, à améliorer les outils de gestion et à renforcer la capacité des pays à élaborer des projets d'infrastructure susceptibles d'attirer un financement.

53. Les membres de la CEA devraient accélérer la mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain.

54. Les membres de la CEA doivent s'efforcer de respecter les critères de convergence macroéconomique, qui sont essentiels à la création d'une banque centrale africaine.

⁷¹ International Crisis Group, *The Stakes in the Ethiopia-Somaliland Deal*, 6 mars 2024.

⁷² James Tasamba, *SADC ends anti-terrorism mission in northern Mozambique*, 5 juillet 2024.

⁷³ Institute for Economics and Peace, *Global Terrorism Index 2023: Measuring the Impact of Terrorism* (Sydney, 2023).

55. Les membres de la CEA devraient s'attaquer ensemble aux problèmes de sécurité régionale qui menacent l'intégration régionale et, par extension, le développement et la prospérité des citoyens.

56. Les membres de la CEA devraient ratifier et mettre en œuvre le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

57. Les membres de la CEA devraient ratifier et mettre en œuvre les protocoles à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine récemment adoptés, qui couvrent l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique, ainsi que les femmes et les jeunes dans le commerce.

—————